

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 033-213304850-20250707-DE2025_07_03-DE

SLOW

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 02 juillet 2025

**Nombre de
Membres**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 3

Absent : 2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BAILLEUX, BIHR, CANTIN, DURAND, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CURELY, FONMARTY.

- M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU
- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. DUPONT, PONS-COUEPEL.

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Délibération n° 2025.07.03

Objet : Sainte-Terre Bouge

Madame la maire rappelle au Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil municipal du 03 juin 2025, l'assemblée délibérante a souhaité instaurer un tarif annuel spécifique aux hors commune de Sainte-Terre inscrits au programme Sainte-Terre Bouge.

Après débat et vote, 9 élus souhaitent instaurer pour ces adhérents le tarif de 100 € et 4 élus le tarif de 90 €.

Le tarif hors commune est donc fixé à 100 € pour l'année.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 08 juillet 2025

La Maire,



Agnès ALFONSO-CHARIOL.